

## Informations pour le dossier de bourses

★ **Depuis la rentrée 2016, nouvelle réglementation pour les élèves de seconde.**

Cette réforme a 2 objectifs : simplifier les démarches administratives pour les familles et assurer une cohérence des modalités d'attribution des différentes bourses nationales, du collège à l'enseignement supérieur.

**Ainsi, les bourses nationales seront toutes déclinées en échelons, 3 au collège, 6 au lycée, 9 dans le supérieur.**

**ATTENTION :**

Les élèves qui viennent de 3<sup>ème</sup> de l'Education Nationale et qui ont déjà complété pour la rentrée 2018 un dossier de demande de bourses **CERFA n° 11779\*04** dans leur collège doivent présenter le jour des inscriptions à Auzeville, début juillet 2018, ou au plus tard le jour de la rentrée scolaire 2018, **la notification d'ouverture de droit à Bourse** du Ministère de l'Education Nationale ; qu'elle soit positive ou négative. Le dossier n'aura pas besoin d'être refait pour le lycée agricole d'Auzeville.

Pour ceux qui n'ont pas encore déposé de demande de bourse, le dossier CERFA, téléchargé sur le site du service public <http://www.service-public.fr/particuliers> ou sur le site du lycée <http://www.citesciencesvertes.educagri.fr/legta/info-pratiques> devra être complété, signé et accompagné d'une copie de l'Avis d'imposition 2017 sur les revenus 2016 ainsi que d'un RIB et de tous les documents nécessaires à son instruction. Un **accusé de réception de dépôt de dossier** sera remis.

**Date limite de dépôt des dossiers complets : vendredi 7 septembre 2018.**

**Date de clôture de la campagne de bourse : mardi 9 octobre 2018**

Vous avez la possibilité de faire une simulation de votre demande de bourses sur le site Internet :

<http://www.simulbourses.educagri.fr>

Les dossiers sont instruits sur les revenus à n-2 (pour la rentrée de septembre 2018, sur les revenus de l'année 2016). Des pièces complémentaires pourront vous être demandées par l'administration. Le défaut de leur production au-delà du **21 septembre 2018** (date limite de réception des pièces manquantes) entraînera le rejet de la demande de bourses. Si votre situation a été durablement & profondément modifiée **depuis le 31/12/2016**, veuillez **fournir tous les justificatifs avant le 21 septembre 2018**

En cas de mention Bien ou Très bien au Brevet des Collèges, fournir la **copie des notes avant le 7 septembre 2018**.

Suite à l'instruction au niveau départemental et après avis de la commission consultative régionale des bourses, la décision est prise par le Directeur Régional de l'Agriculture. **La notification officielle** vous sera adressée avant le 30 octobre 2018.

En cas d'acceptation, le **versement trimestriel** des bourses est subordonné à la fréquentation **avec assiduité** des cours. Au-delà de 15 jours **d'absences non justifiées**, une retenue pourra être effectuée.

Les lycéens de première et terminale voient leur dossier reconduit automatiquement de la seconde à la terminale sauf cas particuliers (élèves redoublants, ayant changé d'orientation ou de régime en cours d'année).

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter Mme DELMAS, chargée des bourses au lycée d'Auzeville : 05 61 00 18 12.





# DEMANDE DE BOURSE NATIONALE DE LYCÉE DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE



N° 11779\*04

Région : \_\_\_\_\_ Cadre réservé à l'administration / 20  
Année scolaire 20 \_\_\_\_\_ / 20  
Établissement : \_\_\_\_\_ Date de dépôt du dossier : \_\_\_\_\_

**Le dossier (rubriques 1, 2, 3 et 4) est à compléter en MAJUSCULE et au STYLO BILLE.  
Il est à déposer impérativement auprès de l'établissement d'inscription avant le \_\_\_\_\_.**

## 1 - RENSEIGNEMENTS concernant les membres de la famille de l'élève

### L'élève pour lequel est demandée la bourse

Numéro INA / Numéro INE		Date de naissance	
NOM		Prénom	
Nationalité		Fille <input type="checkbox"/>	Garçon <input type="checkbox"/>
Enfant sous tutelle administrative, indiquez l'organisme			

### Le demandeur

=> Vous êtes :	Le père de l'élève <input type="checkbox"/>	La mère de l'élève <input type="checkbox"/>	L'élève majeur <input type="checkbox"/>	Le représentant légal de l'élève <input type="checkbox"/>
NOM		Prénom		
Adresse				
Code postal		Commune		
Téléphone		Courriel		@
Activité professionnelle	Oui <input type="checkbox"/> / Non <input type="checkbox"/>	Si oui, profession		
Célibataire <input type="checkbox"/>	Divorcé (e) / séparé(e) <input type="checkbox"/>	En concubinage <input type="checkbox"/>	Marié(e) / pacsé(e) <input type="checkbox"/>	Veuf/veuve <input type="checkbox"/>

### => Votre conjoint(e)/concubin(e)/ partenaire de Pacs :

NOM et prénom		Lien de parenté avec l'élève	
Adresse si différente			
Code postal		Commune	
Téléphone		Courriel	@
Activité professionnelle	Oui <input type="checkbox"/> / Non <input type="checkbox"/>	Si oui, profession	

## 2 - RENSEIGNEMENTS concernant la scolarité de l'élève

### => Établissement fréquenté au moment de la demande de bourse (avant la rentrée scolaire pour laquelle est demandée la bourse) :

Nom		Commune	
Classe		Code postal	
L'élève était-il boursier ?	Oui <input type="checkbox"/> / Non <input type="checkbox"/>	Avez vous perçu la prime d'équipement ?	Oui <input type="checkbox"/> / Non <input type="checkbox"/>
Année d'obtention du diplôme national du brevet		Mention obtenue	

### => Établissement fréquenté à la rentrée scolaire :

Nom		Classe	
Régime de l'élève :	Interne <input type="checkbox"/>	Demi-pensionnaire <input type="checkbox"/>	Externe <input type="checkbox"/>

## Notice d'information & documents à fournir

### Objet de la bourse

La bourse nationale sur critères sociaux du Ministère chargé de l'agriculture est destinée à aider et à favoriser la scolarité des élèves inscrits en formation initiale dans les établissements d'enseignement secondaire agricole, publics ou privés sous contrat et dont les ressources familiales ont été reconnues insuffisantes.

### Éléments conditionnant l'attribution de la bourse

La bourse peut être obtenue en fonction de deux critères :

1. **Les ressources de la famille** : c'est le revenu fiscal de référence de l'année N-2\* qui est pris en compte. A titre dérogatoire, en cas de modification substantielle de votre situation entraînant une diminution des revenus, les revenus de l'année N-1 peuvent être pris en compte.

*\*Exemple : à la rentrée scolaire 2016, les revenus N-2 sont les revenus de l'année 2014 inscrits sur l'avis d'imposition 2015.*

2. **Les enfants à charge** : il s'agit des enfants mineurs ou en situation de handicap et les enfants majeurs célibataires à votre charge fiscale.

### Barème d'attribution

Le barème d'attribution permet de déterminer, au regard des ressources et charges de la famille, s'il est ou non possible de bénéficier d'une bourse de lycée.

Les plafonds de ressources du barème évoluent chaque année.

Il est possible de réaliser une estimation du droit à bourse à l'adresse suivante : [www.simulbourses.educagri.fr](http://www.simulbourses.educagri.fr).

### Procédure de demande de bourse

Un formulaire de demande de bourse peut être retiré au service scolarité de l'établissement d'accueil de l'élève ou être téléchargé sur <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>.

Une fois les 4 rubriques complétées, le dossier est à remettre, avec les justificatifs demandés, à l'établissement, dans le respect des délais impartis et contre remise d'un accusé de réception (à conserver impérativement).

<b>DOCUMENTS à joindre à votre dossier</b>	
<input type="checkbox"/> Photocopie intégrale de votre avis d'imposition (ou de non imposition) relatif aux revenus de l'année N-2	
Situation	Pièces à fournir
Parents divorcés ou séparés	<input type="checkbox"/> Photocopie du jugement fixant la garde des enfants et le montant de la pension alimentaire, et attestation de paiement de la CAF
Parents en concubinage	<input type="checkbox"/> Photocopie intégrale de l'avis d'imposition de votre concubin (e) relatif aux revenus de l'année N-2
Élève, candidat à la bourse, placé sous votre tutelle	<input type="checkbox"/> Photocopie de la décision de justice désignant le tuteur ou du conseil de famille, et attestation de paiement de la CAF
Élève, candidat à la bourse, boursier l'année scolaire passée	<input type="checkbox"/> Dernière notification d'attribution de bourse
Élève candidat à la bourse bénéficiant d'un contrat de jeune majeur	<input type="checkbox"/> Photocopie du contrat jeune majeur
Élève sortant de classe de 3ème, ayant obtenu une mention "bien" ou "très bien" au brevet des collèges	<input type="checkbox"/> Photocopie du relevé de notes au brevet des collèges ou justificatif
Changements de situation depuis l'année N-	Pièces à fournir
2 Décès, divorce, séparation, perte d'emploi, invalidité	<input type="checkbox"/> Photocopie intégrale de l'avis d'imposition sur les revenus de l'année N-1 Justificatif de modification de la situation et attestation de paiement de la CAF
Élève, candidat à la bourse, devenu à votre charge depuis l'année N-2 et ne figurant pas sur l'avis d'imposition N-2	<input type="checkbox"/> Justificatif de changement de résidence de l'enfant Attestation de paiement de la CAF indiquant les personnes à charge

### Pour en savoir plus

Les informations relatives aux bourses délivrées par le Ministère chargé de l'agriculture peuvent être consultées sur les sites : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/> et <http://agriculture.gouv.fr/les-bourses-nationales-sur-criteres-sociaux-de-l-enseignement-secondaire-agricole>

Une estimation du montant de la bourse peut être obtenue à l'adresse suivante : [www.simulbourses.educagri.fr](http://www.simulbourses.educagri.fr).

### 3 - RENSEIGNEMENTS concernant les charges et revenus du foyer de l'élève

=> <u>Revenus du foyer</u>	Revenu fiscal de référence de l'année N-2	€	
=> <u>Charges du foyer</u>	Nombre d'enfants à charge fiscalement au titre de l'année N-2		
Nom et prénom de chacun des enfants	Date de naissance	Établissement scolaire ou universitaire fréquenté, profession	Boursier : oui/non

Observations éventuelles :

### 4 - ENGAGEMENT du demandeur

Je soussigné(e) le père  la mère  le représentant de l'enfant  l'enfant majeur

**Certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette déclaration sont exacts.**

**Date et signature**

*La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations (loi n°68-690 du 31 juillet 1968, article 22).*

*La Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique à la présente demande. Elle vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'autorité académique de l'enseignement agricole (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt) dont relève l'établissement de scolarité de l'enfant.*

## CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION

### CADRE ÉTABLISSEMENT

Signature du chef d'établissement, après vérification des renseignements portés par la famille en ce qui concerne l'établissement et la classe fréquentés.

Date, signature et cachet de l'établissement

Observations éventuelles :

### CADRE INSTRUCTION

#### SITUATION DU DEMANDEUR

Ressources	Points de charges	Échelon attribué	Bourse au mérite	Prime équipement	Prime internat

Montant annuel de l'aide :

Observations éventuelles :

### AVIS DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL

Dossier à retenir

Dossier à rejeter

Dossier incomplet

Motif :

Motif :

Pièce(s) manquante(s) :

Observations éventuelles :

### DÉCISION DE LA COMMISSION RÉGIONALE

Nom & prénom de l'élève :

Dossier retenu <input type="checkbox"/>	Dossier rejeté <input type="checkbox"/>	Dossier à revoir <input type="checkbox"/>
---	---	---

Date de notification :

Observations éventuelles :